



EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 31 mars 2011

Le trente-et-un mars deux mil onze à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline DONVAL

Convocation du 25 mars deux mil onze.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice à l'exception de M. Frédéric HANICOTTE qui a donné procuration à M. Michel COLLOREC
Mme Estelle ARHAN qui a donné procuration à Mme Patricia URVOIS

Secrétaire : M. Yannick BLOCH

015-11 : Approbation CA 2010 – Ville d'Audierne

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

Approuve comme suit, le compte administratif 2010 du budget de la ville d'Audierne

Dépenses de fonctionnement	2 028 253.98 €
Recettes de fonctionnement	2 447 356.18 €
Dépenses d'investissement	543 910.07 €
Recettes d'investissement	436 279.05 €

Vote : présents : 14, exprimés : 13, pour : 13

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2010 de la commune d'Audierne, établi par le comptable, receveur municipal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

016-11 : Approbation Compte Administratif 2010 – Budget annexe d'assainissement

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

Approuve comme suit, le compte administratif 2010 du budget annexe d'assainissement

Dépenses de fonctionnement	65 971.79€
Recettes de fonctionnement	109 128.38€
Dépenses d'investissement	49 111.56€
Recettes d'investissement	59 540.71€

Vote : présents : 14, exprimés : 13, pour : 13

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2010 du service assainissement de la commune d'Audierne, établi par le comptable, receveur municipal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

017-11 : Approbation Compte administratif 2010 – Budget annexe Port de Plaisance

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

Approuve comme suit, le compte administratif 2010 du budget annexe du Port de Plaisance

Dépenses de fonctionnement	127 954.20 €
Recettes de fonctionnement	186 384.40 €

Dépenses d'investissement	210 142.60 €
Recettes d'investissement	304 106.97 €

Vote : Présents :14, exprimés :13, pour :13

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2010 du service Port de plaisance de la commune d'Audierne, établi par le comptable, receveur municipal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

018-11 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 du budget d'assainissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame DONVAL, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif du service d'assainissement 2010,
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de : 43 156.59€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010.	
Résultat de l'exercice 2010	43 156.59€
Résultat antérieur reporté	0.00€
Résultat à affecter	43 156.59€
Solde d'exécution d'investissement	+217 105.93€
Besoin de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 262 048.06€
Besoin de financement	44 942.13€
Besoin de financement	+ 44 942.13€
AFFECTATION en réserves au 1068	+ 43 156.59€

019-11 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 du budget du port de plaisance

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame DONVAL, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif 2010 du budget du port de plaisance,
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif 2010 fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de : 58 430.20€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010.	
Résultat de l'exercice 2010	58 430.20€
Résultat antérieur reporté	0.00€
Résultat à affecter	58 430.20€
Solde d'exécution d'investissement	+ 79 565.91€
Besoin de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 18 312.24€
Besoin de financement	
Besoin de financement	
AFFECTATION en réserves au 1068	+58 430.20€

020-11 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 du budget général

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame DONVAL, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif 2010, statuant sur l'affectation du résultat
de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de 419 102.20€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010.	
Résultat de l'exercice 2010	419 102.20€
Résultat antérieur reporté	0.00€
Résultat à affecter	419 102.20€
Solde d'exécution d'investissement	- 34 387.00€
Besoin de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 147 536.89€
Besoin de financement	181 923.89€
Besoin de financement	181 923.89€
AFFECTATION en réserves au 1068	419 102.20€



EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 31 mars 2011

Le trente-et-un mars deux mil onze à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline DONVAL

Convocation du 25 mars deux mil onze.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice à l'exception de
M. Frédéric HANICOTTE qui a donné procuration à M. Michel COLLOREC
Mme Estelle ARHAN qui a donné procuration à Mme Patricia URVOIS
M. Yannick BLOCH qui a donné procuration à Mme Jacqueline DONVAL

Secrétaire : Mme Patricia URVOIS

021-11 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011

Le conseil municipal, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité de conserver les taux d'imposition précédemment votés en 2010
soit :

Taxe d'habitation :	14.32%
Taxe foncière propriété bâtie :	15.94%
Taxe foncière propriété non bâtie :	45.61%

022-11 : Approbation du budget primitif 2011 – Ville d'Audierne

Le conseil municipal

Après qu'il ait été donné lecture de la proposition de budget primitif 2011,

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, comme suit le budget général de la Ville d'Audierne :

Dépenses de fonctionnement :	2 448 950.00€
Recettes de fonctionnement :	2 448 950.00€
Dépenses d'investissement :	2 826 582.43€
Recettes d'investissement :	2 826 582.43€

Vote : Présents: 11
Exprimés : 14
Pour : 14

023-11 : Approbation du budget primitif 2011 – Budget annexe d'assainissement

Le conseil municipal

Après qu'il ait été donné lecture de la proposition de budget primitif 2011, du service d'assainissement,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le budget annexe du service d'assainissement, comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	96 216.00€
Recettes de fonctionnement :	96 216.00€

Dépenses d'investissement :	348 049.00€
Recettes d'investissement :	348 049.00€

Vote : Présents: 11
 Exprimés : 14
 Pour : 14

024-11 : Approbation du budget primitif 2011 – Budget annexe du port de plaisance

Le Conseil Municipal
 Après qu'il ait été donné lecture de la proposition de budget primitif 2011 du port de plaisance
 Après en avoir délibéré
 Approuve à l'unanimité le budget annexe du service du port de plaisance, comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	179 077.00€
Recettes de fonctionnement :	179 077.00€
Dépenses d'investissement :	180 502.11€
Recettes d'investissement :	180 502.11€

Vote :
 Présents : 11
 Exprimés : 14
 Pour : 14

025-11 : Versement d'une subvention à l'EPIC « office de tourisme »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 41 500 € en faveur de l'EPIC « Office de Tourisme ».

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2011 de la Ville à l'article 67442.

026-11 : Contrat d'association Ecole Ste Anne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, renouvelle, à l'unanimité, sa participation au contrat d'association liant la Commune à l'Ecole Ste Anne, à 700 € par enfant domicilié à Audierne.

Les crédits sont inscrits à l'article 6558 du budget général 2011.

027-11 : Demande de prêt – Acquisitions et travaux divers

Madame Le Maire rappelle les acquisitions et travaux effectués au cours de l'année 2010, pour lesquels un emprunt figurait en source de financement, ce pour un montant de 220 000€. Différents établissements bancaires ont été sollicités. La proposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Finistère étant la moins-disante,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de solliciter de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, aux conditions de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de 220 000€ au taux de 4.11% pour une durée de 15 ans remboursable par échéance annuelle, en amortissement constant.
- Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

- Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

028-11 : Participation communale à un rallye touristique

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un projet de la Société YLLAR, concepteur et organisateur de rallyes – découverte, qui se propose de faire découvrir de façon ludique le Cap-Sizun, à une centaine d'équipes, au cours du week-end des deux et trois avril 2011.

Une participation de 70€ est sollicitée auprès de chaque commune associée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le versement d'une participation de 70 € à la société YLLAR.

029-11 : Hébergement d'un agent de la direction départementale des territoires et de la Mer du Finistère

Madame le Maire rappelle que la Ville s'est engagée, suite à la vente par l'Etat au profit de la Ville, des locaux dits « des Affaires Maritimes », de mettre à disposition de la Direction départementale des territoires et de la mer du Finistère, un bureau d'une surface de 15.01m², localisé au rez de chaussée de la mairie d'Audierne. La ville s'est également engagée à procéder à un rafraichissement de ce bureau (réfection des murs et pose de dalles de moquette).

En contrepartie, la Direction départementale s'acquittera d'une redevance annuelle de 2 250.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les termes de la convention telle que présentée et autorise Madame le Maire à la signer.

030-11 : Avenant de régularisation sur les travaux de la capitainerie

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 9 avril 2010, des avenants aux marchés de travaux relatifs à la capitainerie du port de plaisance, ont été validés par les conseillers municipaux.

L'entreprise GARIN, titulaire du lot n°7 « électricité-chauffage » vient de faire connaître aux services de la comptabilité, son étonnement de ne pas avoir été réglé de sa dernière facture. Après avoir pris l'attache du maître d'œuvre, il s'avère que des travaux en plus ont été effectués, alors que d'autres prévus au marché initial devenaient sans objet, amenant à une diminution du marché initial de 771.70 € HT.

Il est absolument nécessaire de clore cette affaire par la production d'un décompte général et définitif, faisant état de la stricte réalité et par voie de conséquence par l'établissement d'un avenant régularisant cette situation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la passation de l'avenant, ramenant le marché de 16 293.32 € HT à 15 521.62 € HT, et autorise Madame le Maire à le signer.

031-11 : Subvention ART RIA

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé de Madame Anne PICHAVANT, adjointe à la Culture et à la Jeunesse,

Approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 500€ à l'association ART RIA, dans le cadre de sa prestation au titre de contrat éducatif local 2010, ainsi que 79€ au titre de sa participation à l'atelier d'Arts Visuels, organisé par la Ville.

032-11 : Constitution d'un groupement de commandes entre la commune, la communauté de communes du Cap-Sizun et les communes pour l'acquisition d'un SIG

Madame le Maire rappelle que la communauté de communes est en phase d'élaboration d'un système d'interprétation géographique (SIG). Deux réunions du groupe de travail « **SIG** » se sont déroulées en juillet et octobre dernier afin de mettre en commun les besoins de l'ensemble des collectivités et d'établir un projet cohérent à l'échelle intercommunale.

Ce projet est constitué en deux phases :

- La numérisation du cadastre
- L'acquisition du logiciel « **SIG** »

Madame le Maire rappelle que la communauté de communes prend à sa charge la numérisation de l'intégralité des planches cadastrales des communes membres pour un montant total de 17 650 € HT.

Concernant l'acquisition du logiciel « **SIG** », Madame le Maire propose que, la communauté de communes et l'ensemble des communes, organise un groupement de commande

Cette démarche vise tout à la fois à permettre des effets d'économies d'échelle et d'obtenir le même logiciel pour toutes les communes intéressées. Ce groupement associera la Communauté de communes du Cap-Sizun et les communes d'Audierne, Beuzec Cap Sizun, Cléden Cap Sizun, Confort Meilars, Esquibien, Mahalon, Plogoff, Pont-Croix et Primelin.

Madame le Maire propose d'organiser dans les conditions ci-après le fonctionnement du groupement.

Le coordonnateur, à savoir la Communauté de communes du Cap-Sizun, se chargera de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, de la passation des marchés, signera, notifiera l'ensemble des marchés relatifs à cette opération. Chaque membre du groupement s'assurera de la bonne exécution des marchés le concernant.

La Commission des marchés à procédures adaptées de la Communauté de communes du Cap-Sizun sera compétente, si nécessaire, pour tous les marchés passés dans le cadre de ce groupement.

Les modalités relatives aux frais de fonctionnement, à l'adhésion, au retrait, à la durée du groupement, sont encadrées dans les conventions constitutives annexées à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le code des marchés publics

Approuve les dispositions qui précèdent, et **autorise** Madame le Maire à signer la convention constitutive annexée à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.